



TRAIL DU PIC DE BRAU

07 NOVEMBRE 2021

RÈGLEMENT

Tous les coureurs devront obligatoirement signer leur bulletin d'inscription. La participation au Trail sera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subit ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de cette manifestation, avant, pendant et après l'épreuve. Conformément à l'article 6 de la loi du 29 mars 1999, les concurrents devront fournir à l'inscription et en version papier, soit une licence F.F.A., UFOLEP, soit un certificat médical préétabli de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou copie certifiée conforme). Tous les coureurs devront s'assurer individuellement.

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou neutraliser l'épreuve en cas de conditions pouvant nuire à la sécurité des coureurs.

Droit à l'image : le fait de signer le bulletin d'inscription autorise les organisateurs à publier et diffuser les photos et vidéos prises lors de la manifestation (sauf demande particulière avant la manifestation).

Parcours 18Km : horaire de passage de 2h maximum après le départ au point de ravitaillement N°2.

PROTOCOLE COVID : dans le respect des règles en vigueur